

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**



#### **CC LE GESNOIS BILURIEN**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

#### **Effectifs**

- 138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 91 fonctionnaires
  - > 23 contractuels permanents
  - > 24 contractuels non permanents
- 17%

  17%

  contractuels permanents

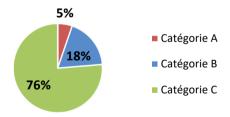
  contractuels non permanents
- 5 contractuels permanents en CDI
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 96 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

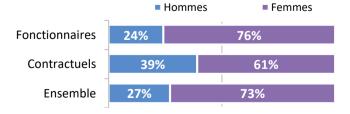
## Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	12%	4%	11%
Technique	10%	13%	11%
Culturelle	5%	39%	12%
Sportive			
Médico-sociale	1%	9%	3%
Police			
Incendie			
Animation	71%	35%	64%
Total	100%	100%	100%

# Répartition des agents par catégorie



## Répartition par genre et par statut

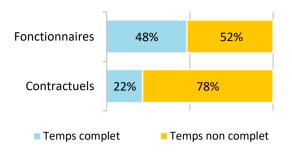


# Les principaux cadres d'emplois

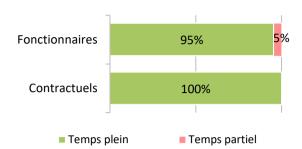
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	61%
Assistants d'enseignement artistique	12%
Adjoints techniques	7%
Adjoints administratifs	6%
Rédacteurs	3%

# Temps de travail des agents permanents .

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

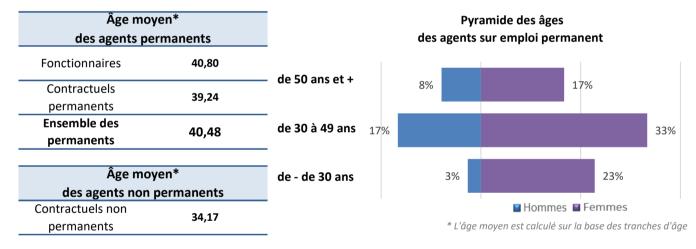
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	100%	100%
Animation	57%	100%
Technique	44%	33%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

> 0% des hommes à temps partiel 6% des femmes à temps partiel

# Pyramide des âges \_\_\_\_

En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans



# . Équivalent temps plein rémunéré

# → 111,58 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 86,68 fonctionnaires

> 16,00 contractuels permanents

> 8,90 contractuels non permanents

203 076 heures travaillées rémunérées en 2024



# Positions particulières

> 4 agents en disponibilité

## Mouvements

# En 2024, 23 arrivées d'agents permanents et 28 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
119 agents	114 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024						
Fonctionnaires	Fonctionnaires 7 1,1%					
Contractuels	4	-20,7%				
Ensemble	7	-4,2%				

# Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	32%
Démission	29%
Mise en disponibilité	18%
Congé parental	7%
Mutation	7%

# Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	57%
Voie de mutation	22%
Arrivées de contractuels	13%
Recrutement direct	9%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# - Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 51 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

# **Budget et rémunérations**

## → Les charges de personnel représentent 39,49 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	10 504 904 €	Charges de personnel*	4 148 763 €	$\Rightarrow$	Soit 39,49 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes -Rémunérations des agents sur 3 505 469 € emploi permanent : emploi non permanent : Primes et indemnités versées : 321 567 € 235 435 € IFSE: 241 262 € CIA: 31 631 € Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 20 249 € Nouvelle Bonification Indiciaire: 7 997 € Supplément familial de traitement : 28 916 € Complément de traitement indiciaire (CTI) 0€

## Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	gorie A	Catég	Catégorie B Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 086 €		31 616 €	S	26 358 €	S
Technique		S		S	43 914 €	S
Culturelle			33 535 €	44 114 €		
Sportive						
Médico-sociale	S	S				
Police						
Incendie						
Animation			33 796 €	S	33 870 €	22 919 €
Toutes filières	43 676 €	32 116 €	33 117 €	37 467 €	34 718 €	23 275 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,17 %

# Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 9,30% Contractuels sur emplois permanents 8,36% Ensemble 9,17%

- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 1088,45 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual		Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moven par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 219 €	295 €	5%	S	S		3 806 €	207€	5%			
Catégorie B	4 470 €	332 €	7%	4 705 €	292€	6%	1 735 €	198€	10%	2 182 €	182€	8%
Catégorie C	1 678 €	364 €	18%	2 464 €	313€	11%	808€	54€	6%	S		

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### Absences

- En moyenne, 13,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 6,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,59%	1,35%	3,14%	0,31%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,59%	1,89%	3,25%	0,31%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,90%	2,28%	5,17%	0,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 40,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

## 3 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 2,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 13 jours d'absence consécutifs par accident du travail

# Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## 3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 1 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

#### **→** ASSISTANT DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

#### **FORMATION**

4 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 6 032 € Coût par jour de formation : 1 508 €

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 927 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

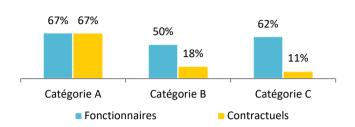
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

#### **Formation**

→ En 2024, 52,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

#### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



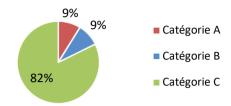
128 531 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	40 %
Frais de déplacement	28 %
Autres organismes	32 %

# 373 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3,3 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	66%
Autres organismes	34%

# - Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	144 €	1 268 €
Montant moyen par bénéficiaire	72 €	67 €

- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Social Territorial

5 jours de grève recensés en 2024

4 réunions en 2024 dans la collectivité

# Précisions méthodologiques

#### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

# <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1